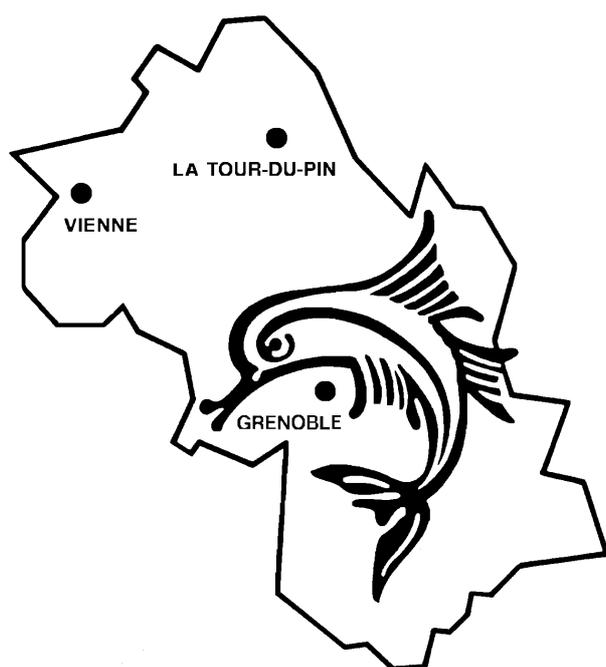


Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère



~ spécial n°1 ~

~ Juin 2009 ~



SOMMAIRE :

- I - PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

Page

BUDGET ET MODERNISATION

A R R E T E n° 2009 - 03823 du 05/06/092	2
portant désignation du Pouvoir Adjudicateur des Marchés au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère	

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUDGET ET MODERNISATION

A R R E T E n° 2009 - 03823 du 05/06/09

portant désignation du Pouvoir Adjudicateur des Marchés au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié par le décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992 ;
VU les décrets n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Albert DUPUY, Préfet de l'Isère ;
VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour les désignations des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne les budgets des Ministères du Plan et de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture ;
VU l'arrêté ministériel en date du 3 novembre 2006, nommant M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2007-08163 du 9 octobre 2007, portant désignation de la personne responsable des marchés à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté n° 2007-08163 susvisé est abrogé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LESTOILLE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère, à l'effet de signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés publics dépassant le seuil rendant nécessaire leur examen par les commissions spécialisées de marchés passés et tous les actes nécessaires à leur exécution jusqu'à leur terme pour

- le ministère de l'agriculture et de la pêche,
- le ministère de l'écologie du développement et de l'aménagement durables

et dans le domaine d'intervention de la DDAF.

Article 3 : En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, M. Jean-Pierre LESTOILLE peut subdéléguer sa signature à un ou plusieurs agents de son service, ainsi qu'à M. Bruno LAILY, Chef du service départemental de Restauration des Terrains en Montagne.

Les décisions de subdélégations de signature devront être communiquées à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Payeur Général.

Article 4 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Isère.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le Trésorier Payeur Général et le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 05 JUIN 2009
Le Préfet,
Signé : Albert DUPUY